

Région 81 N.-B./ Î.-P.-É.

Service

**Manuel de la Structure et
des Opérations de la Région 81**

(adopté par l'Assemblée de la Région 81 le 20 octobre 2007

Mise à jour de la Version 6 et des amendements, mars 2024)

Version 7 mise à jour 1 Mai 2024

Avant-propos

Tout au long de ce document, le sens des mots et des phrases spécifiques à Alcooliques Anonymes est défini selon la dernière Édition de « Le Manuel du Service chez les AA ».

De plus, ce document ne doit jamais être utilisé pour remplacer, « Le Manuel du Service chez les AA ».

Une copie de ce « Manuel de la structure et des opérations de la Région 81 N.-B./ Î.-P.-É. » devrait être fournie aux membres suivants :

Président Région 81

Délégué Région 81

Délégué adjoint Région 81

Trésorier Région 81

Présidents des Comités des Services de la Région 81

Représentants des Districts à la Région 81

Le document original et mis à jour du Manuel de la Structure et des Opérations de la Région 81 N.-B./ Î.-P.-É., devra être gardé par le secrétaire de la Région 81 et être disponible à titre de référence, lors de toutes les Assemblées de la Région 81 et des Réunions du Comité.

Il est fortement recommandé que les Districts de la Région 81 fassent des copies de ce document pour la distribution dans leurs Districts auprès des Représentants aux Services Généraux.

Tout changement à ce Manuel de la Structure et des Opérations de la Région 81 N.-B./ Î.-P.-É. sera présenté par un avis de motion, puis voté à l'Assemblée suivante de la Région 81. Les motions visant à apporter des modifications, des ajouts ou des suppressions au Manuel de la Région 81 ou à la Politique sur les dépenses de la Région 81 doivent être adoptées à la majorité des 2/3 des voix.

LA DÉCLARATION D'UNITÉ DES AA

« Parce que nous sommes responsables de l'avenir des AA,
nous devons : placer notre bien-être commun en premier lieu
et préserver l'unité de l'association des AA, car de cette unité
dépendent nos vies et celles des membres à venir ».

Table des matières

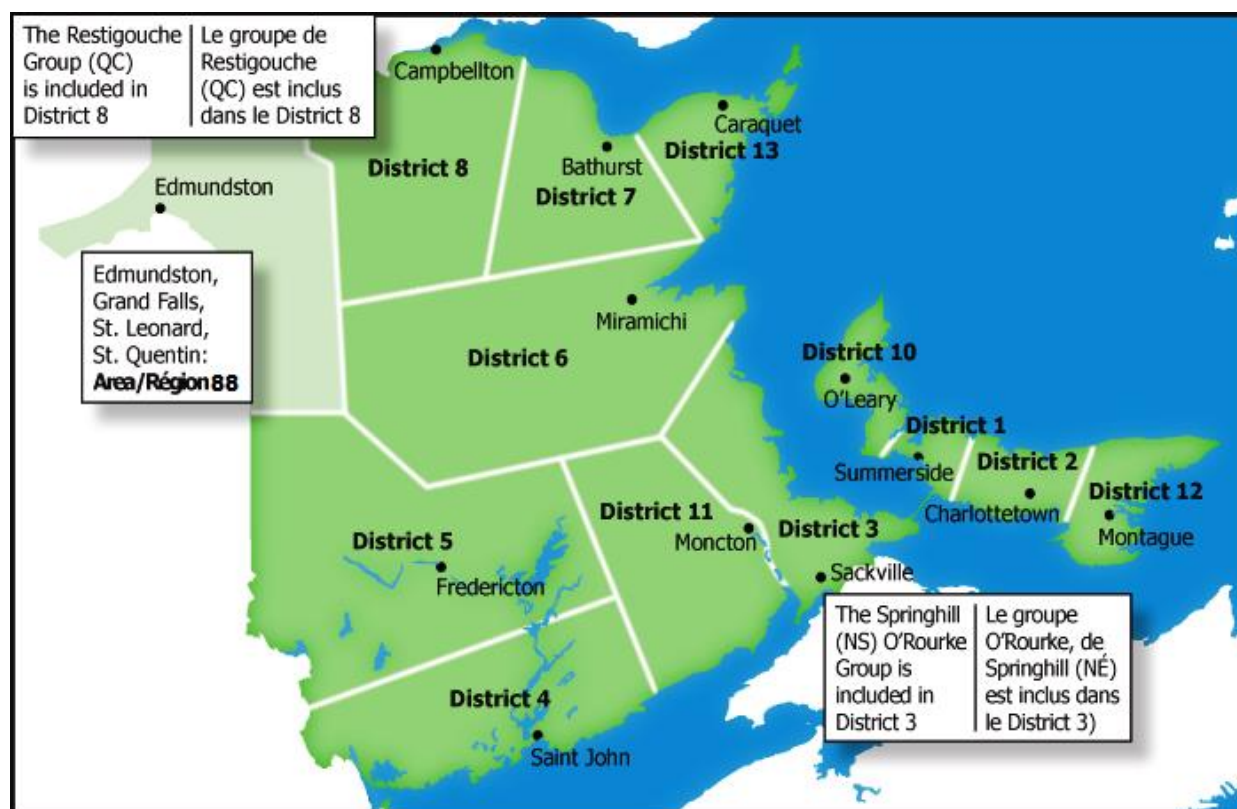
Page

Avant-propos -----	2
Table des matières -----	3-4
Carte de la Région 81 -----	5
 Objectifs	 6
 Section 1 – Général -----	 6
a) Bienvenue -----	6
b) <i>L'héritage du service chez les AA, par Bill W.</i> -----	6
 Section II – La Structure du comité de la Région 81 -----	 7
a) Le groupe AA- Lieu décisionnel du Mouvement -----	7
b) Le District -----	8
c) La région N.-B./Î-P-É -----	8
 Section III – Élection et rotation des officiers et autre dirigeants -----	 9
 Section IV – Les membres votants -----	 9
 Section V – Les réunions d'affaires -----	 10
a) Format de l'ordre du jour des assemblées d'affaires -----	10
b) L'Assemblée d'élections -----	11
c) L'Assemblée de l'inventaire de la Région -----	11
d) Sommaire des procédures de l'Assemblée de la Région -----	12-14
 Section VI – Les officiers et leurs responsabilités -----	 14
a) Le Délégué -----	14
b) Le Délégué adjoint -----	15
c) Le Président de la Région -----	15
d) Le Président adjoint de la Région -----	15
e) Secrétaire -----	15
f) Trésorier -----	16
g) Registraire -----	16

Section VII – Les comités de la Région -----	17
a) Archives -----	17
b) Correctionnel -----	17
c) Traitements -----	18
d) Littérature/La Vigne -----	18
e) IP/CMP -----	18
f) Traduction -----	19
g) Ad Hoc -----	19
Section VIII - La Région 81 et le WWW (World Wide Web) -----	20
a) Gestionnaire Web de la Région -----	20
b) Site Web de la Région -----	20
c) Objectifs du Site Web -----	20
Section IX - Dépenses -----	21
Section X - Élection du nominé régional et des administrateurs aux Services Généraux-----	21
<u>Annexes :</u>	
A) Lignes directrices pour tenir les Assemblées de la Région -----	22
B) Informations sur les Districts et la carte de la région -----	24
Amendements 2019-2007 -----	25-29

Carte des districts de la Région 81 du N.-B./Î.-P.-É.

ANNEXE “B”



NOTE Sackville n'est plus dans le District 3 – fait maintenant partie du District 11 Moncton*

Objectifs

Le but du Manuel de la Structure et des Opérations de Service de la Région 81 N.-B./ Î.-P.-É. est d'assurer le succès continu des opérations dans l'unité des efforts des groupes de la Région 81, N.-B./ Î.-P.-É.

Section I – Général

a) Bienvenue

La Région 81, N.-B./ Î.-P.-É. vous souhaite la bienvenue. La Région 81 comprend l'ensemble géographique du N.-B. et de l'Î.-P.-É., en plus d'un groupe en N.-É. Elle compte douze (12) districts dont Sept (7) groupes du N.-B. sont inscrits dans la Région 88, le Nord-Est du Québec, et un groupe (1) dans la Région 28, au Maine, É.-U.

En tant que participants aux activités des Services à la Région, vous trouverez ici des opportunités nouvelles et intéressantes pour transmettre le message des AA à vos amis qui se rétablissent, et à l'alcoolique qui souffre encore.

La Région appartient à chaque membre AA de la Région. L'expérience de son passé et l'espoir de son futur ont été donnés à chacun et chacune de nous. Ce document se veut un outil pour nous aider à atteindre ce but, en nous aidant à mieux comprendre la Région et sa structure, à connaître d'où nous venons, et pour nous accompagner à aller de l'avant.

b) L'héritage du service chez les AA, par Bill W.

Notre Douzième Étape - transmettre le message - est le service de base de l'Association des AA : c'est notre objectif premier et notre principale raison d'être. Il existe donc beaucoup plus qu'un ensemble de principes chez les AA. C'est plutôt une association d'alcooliques engagés dans l'action, car nous devons transmettre le message, sinon nous pourrions dépérir et ceux qui ne connaissent pas la vérité pourraient mourir.

Par conséquent, le service chez les AA, c'est tout ce qui nous permet de rejoindre une personne qui souffre encore : la Douzième Étape, un simple coup de fil ou texto, une tasse de café, et aussi le Bureau des Services Généraux chargé de l'action nationale et internationale. La somme de tous ces services constitue notre Troisième Legs : le Service.

Les services incluent les lieux de réunions, la coopération avec les hôpitaux et les bureaux d'intergroupes. C'est aussi les dépliants, les livres et la publicité favorable de tous genres. Les services

nécessitent des comités, des délégués, des administrateurs et des conférences, sans oublier les contributions volontaires qui leur sont essentielles et qui proviennent de l'intérieur du Mouvement.

Section II – La Structure du Comité de la Région 81

« Le comité régional - plus peut-être que tout autre groupement de membres des AA - a la responsabilité d'une saine structure de la Conférence et, du même coup, celles de la croissance et de l'harmonie dans le Mouvement. » (Manuel du service chez les AA, p. S44)

En général, la Région 81 suit les suggestions du *Manuel du Service chez les AA* pour mener un Comité régional. Dans les situations où les besoins spécifiques de la Région 81 ne sont pas dans le *Manuel du Service chez les AA*, la Région 81 adoptera les principes et traditions des Alcooliques Anonymes dans la gestion de ses affaires et activités. L'évolution extraordinaire des AA a généré des changements continuels.

Nous nous sommes rendu compte que nos mémoires collectives sont incapables de retenir toutes les expériences, connaissances et la sagesse qui nous ont été transmises oralement. Notre expérience révèle que les références historiques sans preuves concrètes ne sont pas productives.

a) Le groupe AA – La voix définitive du Mouvement

Alcooliques Anonymes est connu comme un organisme qui fonctionne à l'envers du bon sens, parce que « la responsabilité ultime et l'autorité finale des services généraux » viennent des groupes, plutôt que des administrateurs des Conseils des Services Généraux ou du Bureau des Services Généraux à New-York.

AA a évolué à partir des membres parfois éloignés, aux groupes qui se rencontrent régulièrement. Le groupe est la pierre angulaire des Alcooliques Anonymes. Pour plus d'informations, consultez le dépliant : *Le Groupe AA* et *Le Manuel du service chez les AA*.

Dans la Région 81, les groupes élisent traditionnellement les RSG, (Représentants des services généraux), tel que décrit dans le *Manuel du Services chez les AA*. Il est aussi fortement suggéré que le RSG ait un RSG adjoint éclairé, pour le remplacer, quand le RSG est incapable de remplir ses fonctions. Quand un groupe n'a pas de RSG, la conscience du groupe et sa participation aux décisions de l'ensemble du Mouvement sont sévèrement limitées par rapport aux questions affectant AA dans son ensemble. Toutefois, le manuel offre une volonté collective d'expliquer la base de la **Structure de la Région 81**. Nous reconnaissons le besoin de changer avec le temps en souhaitant que ces changements soient activés par les prochains serviteurs de confiance, pour atteindre les objectifs visés par notre définition.

b) Le District

Chaque District est autonome et responsable auprès de ses groupes et ses membres de participer activement dans la Région. Selon le *Manuel du service chez les AA*, un District a un « bon nombre de groupes »; dans le sens que le RDR (Représentant du District à la Région) garde le contact avec eux, et apprend à connaître leurs problèmes pour trouver des façons de contribuer à leur croissance et leur bien-être. *Le Manuel du service chez les AA* décrit plusieurs façons que les Districts peuvent utiliser pour mieux répondre aux besoins de leurs groupes. Les Districts de la Région 81 sont tous des Districts simples situés dans un seul lieu géographique.

Si un rezonage différent des Districts est requis, il faut absolument avoir l'approbation des groupes du District en question. La proposition de rezonage d'un District doit donc être approuvée par la Région. Veuillez consulter *Le Manuel du service chez les AA* pour plus d'information sur les Districts ou le rezonage de District.

c) La Région 81 N.-B. / Î.-P.-E.

Le Comité Régional est composé du RDR de chaque District de la Région 81 et des Officiers suivants :

Délégué – Délégué adjoint – Président à la Région – Président adjoint à la Région – Secrétaire – Trésorier – Registraire – Archiviste – Gestionnaire Web et Correctionnels et Traitements l'IP-CMP, (Information publique) Traduction, et Littérature/Grapevine (La Vigne)

De plus, le Président de chaque Comité régional est un membre votant aux Assemblées du Comité de la Région.

L'assemblée de la Région 81 N.-B. / Î.-P.-E. et le Comité de la Région 81 se rencontrent deux fois par an. L'Assemblée est en mai et octobre et le Comité, en mars et août. C'est pendant les réunions du Comité que les motions sont présentées sous forme d'« Avis de Motions », qui seront votés lors de la prochaine Assemblée de la Région. Les membres du Comité de la Région 81 incluent : le président de l'IP-CMP Information publique, les Comités : Littérature et La Vigne, Correctionnels et Traitements, les Archives) et Traduction.

À compter de la réunion de la pré-conférence en mars 2017 (réunion du comité de printemps), un temps allant jusqu'à 4 heures au maximum sera accordé au délégué pour présenter les points à l'ordre du jour de la Conférence et pour entendre les commentaires des participants de la Région 81.

La traduction des assemblées de la Région 81 devrait être possible lorsque requise.

Section III – Élections et Rotation des Officiers

Les Officiers de la Région sont élus pour un terme de deux ans lors de l'Assemblée d'Élections bisannuelle de la Région qui a lieu à l'automne des années impaires, selon *la Procédure du Troisième Legs*, dans *Le Manuel du service chez les AA*.

Un membre ne peut occuper aucun poste de la Région s'il est présentement un RDR en service. Un RDR qui souhaite se présenter à une élection pour un poste de la Région doit d'abord accepter de démissionner de son poste de RDR, s'il est élu à un poste de la Région.

Aucun ancien délégué ne devrait être autorisé à occuper un poste d'Officier de la Région, car c'est injuste pour les nouvelles personnes qui essayent d'entrer en service. Les anciens délégués peuvent occuper le poste de Président de la Région, car ce poste a besoin d'une personne d'expérience.

La rotation des Officiers à la Région se fait lors de l'Assemblée de transition qui se tient en décembre. Les Dirigeants élus entrent en fonction dès le 1^{er} janvier de l'année se terminant par un chiffre pair. Traditionnellement, les Dirigeants nouvellement élus peuvent participer à la session de l'après-midi de l'Assemblée de transition. Un atelier d'une heure a lieu à la réunion de transition et comprend tous les postes de service au niveau des groupes, des districts et de la région.

Si le Délégué à la Région, le Président de la Région ou un Président du comité de la Région ne peut pas terminer son terme, son adjoint aura l'opportunité de le remplacer. Si l'adjoint est dans l'impossibilité de le remplacer, une élection aura lieu lors de l'Assemblée de la Région suivante. Si l'adjoint accepte le poste vacant, l'élection d'un adjoint aura lieu.

Section IV – Les membres votants

Les membres votants aux **Assemblées de la Région** ou aux **Réunions du Comité Régional** sont les RDR (ou leur adjoint si le RDR est absent), les Officiers à la Région, les Présidents des comités régionaux, et les RSG (ou leurs adjoints, si le RSG est absent). Tous les membres votants tels que définis ont le droit de faire des avis de motions ou des motions. **Seuls** les avis de motions urgents peuvent être votés lors des Assemblées du Comité de la Région.

Les Anciens Délégués, à moins d'occuper un autre poste, ne sont pas admissibles au vote des Assemblées de la Région, ni des Réunions du Comité de la Région.

Les Anciens Délégués peuvent toutefois être consultés pour leur expérience et leur sagesse quand les nombreuses occasions le requièrent. (*Manuel de Service des AA*)

Tous les membres des AA sont les bienvenus aux Assemblées de la Région et aux Réunions du Comité de la Région et ils sont encouragés à y assister.

Section V – Assemblées d'affaires

a) Format de l'ordre du jour des Assemblées de la Région 81 et des réunions du Comité

Le Président de la Région, en consultation avec les Officiers de la Région et le District hôte, est responsable d'annuler la Réunion du Comité de la Région / session de partage et du changement de la réunion à la date alternative, s'il y a une tempête.

- Seule la documentation approuvée par la Conférence est lue à l'Assemblée de la Région 81
- Bienvenue et moment de silence.
- Lecture de la Préambule AA, les 12 Traditions et les 12 Concepts
- Présentations (l'occasion pour tous les membres de se présenter, leur titre et le groupe qu'ils représentent)
- Rapports des Officiers (Rapports brefs avec discussion au besoin)
- Secrétaire (Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée) *motion requise*
- Rapport du Trésorier *motion requise*
- Rapport du Délégué
- Rapport du Délégué adjoint
- Rapport du Registraire
- Rapports des RDR (3 minutes et temps supplémentaire pour les questions et réponses)
- Rapports des comités de la Région (3 minutes et plus pour les questions et réponses)
- **Affaires anciennes** : retour sur les propos adressés précédemment, mais non-résolus
- **Affaires nouvelles** : propos à l'ordre du jour ou à ajouter, amenés par les RSG, les RDR ou d'autres membres du comité
- **Session de partage** : période maximale de 30 minutes - 2 minutes par personne, tel que suggéré par le BSG (Bureau des Services Généraux). A lieu après l'Assemblée d'affaires si le temps le permet.
- La Région 81 propose un questionnaire d'évaluation anonyme et volontaire qui sera disponible pour toutes les réunions de service de la Région 81.
- **Fin de la rencontre** : Serment de responsabilité suivi du Notre Père.

Ce format suggéré de l'ordre du jour peut être modifié à la discrétion du Président de la Région

Veuillez consulter la Section : « l'Assemblée d'Élections » pour plus de renseignements sur l'ordre du jour des Assemblées.

Toute réunion des RSG de la Région et du comité régional constitue une assemblée. Les assemblées de la Région, État ou Province est le pivot central de la structure de la structure de la Conférence. C'est l'expression de la voix démocratique du Mouvement. (Manuel du Service chez les AA).

Tout effort doit être fait pour une rotation des Assemblées dans la Région afin d'encourager la participation d'un plus grand nombre de membres des AA. Le lieu de ces Assemblées est décidé par un vote lors des Assemblées de la Région.

Toutes les fonctions de la Région, lorsque le temps et l'espace le permettent, offriront des ateliers pour les postes de service du district ou du groupe ; ces ateliers devraient être présentés par les Officiers de la Région et les Présidents des comités et des sous-comités.

b) l'Assemblée d'Élections

L'Assemblée d'Élections (tenue en octobre des années impaires) suit le format suggéré de l'Ordre du jour des Assemblées de la Région, avec les adaptations suivantes :

- Le Président de la Région débute de la façon habituelle, traditionnellement à 9 h.
- Le Secrétaire, Trésorier, Délégué, et autres Officiers de la Région présentent les rapports de leurs activités depuis la dernière Assemblée.
- L'Assemblée de la Région se fera de façon régulière jusqu'au moment des Élections.
- L'élection se fait en fonction des « Procédures du Troisième Legs » telles que mentionnées dans *Le Manuel du service chez les AA*.
- Le Président d'Assemblée explique « La Procédure du Troisième Legs », en indiquant ceux qui peuvent se présenter pour les différents postes et ceux qui sont éligibles à voter. Les RSG, les RDR, les Officiers de la Région 81 et les membres du Comité ou leur alternant, peuvent voter. Un membre de l'Assemblée a un seul vote. Les votants absents et les membres mandatés ne peuvent pas voter.
- À cette étape, le nombre de votants doit être déterminé et le Président peut demander d'être assisté par des membres non-votants, pour le déroulement des élections.

c) Assemblée pour l'Inventaire de la Région 81

L'Assemblée Régionale devrait considérer les lignes directrices suivantes (date à déterminer).

- La planification et la présidence de l'Assemblée pour l'Inventaire sont la responsabilité d'un Ancien Délégué.
- L'Assemblée d'Inventaire devrait être tenue dans une région centralisée pour faciliter l'accès à tous les membres de la Région.
- Le but de l'Assemblée d'Inventaire est : « *Comment peut-on être plus efficaces dans nos responsabilités, à l'endroit de nos membres comme auprès de l'alcoolique qui souffre encore, et qui n'a pas encore franchi les portes du Mouvement* ».

L'Assemblée d'Inventaire de la Région adopte le format de l'Ordre du jour de l'Assemblée de la Région avec les adaptations suivantes :

- Le Président de la Région débute l'Assemblée comme d'habitude.
- Un ancien Délégué anime l'Assemblée d'Inventaire selon l'exemple de l'animation d'un Atelier.
- Suite à l'Assemblée d'Inventaire, l'Assemblée régulière de la Région reprend où a été interrompue.
- Les *Douze Traditions* devraient servir de lignes directrices pour l'Inventaire.

d) Sommaire des Procédures lors des Assemblées de la Région

En général, la Région suit *Les Règles de procédure de Roberts*, et procède de façon aussi informelle que possible, tout en considérant les droits des personnes concernées. Toutefois, avec les années, la Région a adopté des exceptions aux *Règles de procédure de Roberts*, pour mieux suivre les normes des Traditions.

Règles générales des débats (Accepté au début de chaque Assemblée régionale).

Ceux qui veulent prendre la parole doivent se rendre aux microphones et attendre d'être invités à parler.

- Chaque personne peut parler pour un maximum de deux (2) minutes.
- Personne ne peut parler une seconde fois sur le même sujet avant que tous aient eu la chance de parler au moins une fois.
- Les votes se font à mains levées

Reconsidération :

Après avoir voté sur une politique, la partie perdante a toujours la chance de faire entendre leur point de vue. Une motion pour reconsidérer un vote doit être faite par un membre qui a gagné son vote, mais il peut être secondé par aucun membre. Si la majorité accepte la motion, mais qu'elle ne passe pas en raison du manque du deux tiers des votes, la majorité peut exprimer son opinion, et la motion à reconsidérer doit être faite par quelqu'un de la minorité - dans ce cas, quelqu'un qui a voté contre la motion ferait partie de la majorité.

Reporter une motion :

Reporter une motion (remettre une discussion à une date ultérieure)

- Requiert une motion et doit être secondée
- Ne peut être débattue
- N'a besoin qu'une majorité simple pour être acceptée

Des pistes, suggestions et mises en garde :

Une *bonne* discussion de la recommandation devrait être faite *avant* le vote. Des actions prématurées (ex : amender une motion tôt dans la discussion, ou poser la question hâtivement) peut dérouter l'attention hors du sujet en discussion, ce qui crée la confusion ou retarde l'Assemblée d'affaires.

Toute personne peut exprimer ses opinions et devrait le faire. Toutefois, si une autre personne a présenté votre point, il est inutile de le répéter au microphone.

Rappelons-nous aussi, que réserver les *opinions de la minorité* pour après un vote, sans raison valable, peut causer une perte de temps qui forcerait l'Assemblée à reconsidérer une question déjà discutée et même sérieusement examinée sous tous les angles.

Références rapides supplémentaires des motions de la Région 81.

On doit réaffirmer que toutes les motions régulières de la Région 81 doivent d'abord être présentées sous forme d'avis de motion lors de la réunion Pré-conférence de mars ou à la Séance de partage d'août.

Les motions sont ensuite présentées à l'Assemblée suivante à l'automne (octobre/novembre) ou au printemps (mai). L'auteur de l'avis de motion doit être disponible pour présenter sa motion aux membres pour la discussion et le vote lors de la prochaine Assemblée. Aucun avis de motion ne doit être présenté aux Assemblées d'automne ou de printemps, à l'exception des motions d'urgence.

Voici quelques descriptions simples de certains termes couramment utilisés pour les motions pour aider les membres à comprendre le sens et la validation de la procédure appropriée aux réunions de service de la Région 81.

Vote à majorité simple : Ce vote nécessite 50 % + 1 pour être approuvé par tous les membres votants présents.

Vote à l'unanimité substantielle : Ce vote nécessite une majorité des deux tiers pour être approuvé par tous les membres votants présents. La procédure du troisième héritage est utilisée à des fins électorales.

Abstention : lorsqu'un membre votant choisit de ne pas voter, ce doit être reconnu par le président lors du processus de décompte final et enregistré par le secrétaire. N'a pas de voix dans l'opinion minoritaire.

Opinion minoritaire : après chaque vote sur une question politique, le camp qui n'a pas prévalu (gagné) aura toujours la possibilité d'exprimer sa position. Si la motion est adoptée à la majorité des deux tiers, la minorité peut prendre la parole. Si la motion reçoit un vote majoritaire, mais n'est pas adoptée faute des deux tiers des voix, la majorité peut s'exprimer. (Concept V. « Droit de recours »).

Amendement d'une motion : utilisé pour modifier une motion avant d'être votée. - Doit être appuyé – Peut être débattu – Est amendable – Nécessite une majorité pour être adopté.

Appel de la question : utilisé pour arrêter tout débat ultérieur sur une motion et nécessite un vote immédiat sur la motion en attente. – Doit être appuyé – Non discutable - Nécessite les deux tiers pour réussir.

Motion d'urgence : Généralement utilisée dans les cas d'urgence ou de circonstances imprévues quand le processus régulier d'avis de motion ne serait pas efficace en raison d'un manque de temps. Souvent utilisée en matière financière. Ne pas utiliser en raison d'un manque de planification adéquate de la part du présentateur. - Doit être appuyée – Peut être débattu – Est amendable – Nécessite un vote des deux tiers pour être adopté.

Annulation d'une motion : utilisée pour annuler une motion que les membres votants ont approuvée lors d'une réunion précédente. - Doit être appuyée – Est discutable – Nécessite un vote des deux tiers pour être adopté.

Sens d'une réunion : sert à obtenir une opinion globale de l'Assemblée lors des débats réguliers d'une réunion d'affaires. Une courte pause pendant la réunion, convoquée par le Président pour se recentrer lors des périodes de discussions controversées. - Aucun appui requis – Non discutable – Pas de vote, à main levée uniquement.

Retrait d'une motion : utilisé par le présentateur d'une motion pour la retirer de l'examen par l'Assemblée. Une fois la motion présentée, elle appartient à l'Assemblée et doit être retirée par l'Assemblée. - Doit être appuyée – Est discutable si la motion initiale est présentée à l'Assemblée – Nécessite un vote majoritaire (50 % + 1) pour être retirée.

Section VI – Les Officiers et les autres dirigeants de la Région et leurs responsabilités

a) Le Délégué :

- La première responsabilité du Délégué est de servir de liaison entre le Bureau des Services Généraux et les groupes AA de la Région 81. Entre autres, il doit assister à la Conférence à New-York, donc être prêt à y apporter la conscience collective des groupes de la Région 81, et rapporter à la Région 81 les nouvelles et les informations sur Alcooliques Anonymes à l'échelle Internationale.
- Le Délégué est censé assister à toutes les Réunions et Assemblées de services de la Région 81.
- Le Délégué tient le Délégué adjoint au courant de toutes les activités.
- Les autres responsabilités du Délégué sont décrites dans *Le Manuel du service chez les AA*.

b) Le Délégué adjoint :

- Le délégué adjoint remplace le Délégué et est censé être prêt pour assumer cette responsabilité.
- Il est censé assister à toutes les Assemblées de services, et servir de président à la Conférence ou aux Congrès de la Région 81.
- Ses autres responsabilités sont décrites dans *Le Manuel du service chez les AA*.
- Le Délégué adjoint peut aussi avoir d'autres responsabilités sur la demande du Comité Régional ou de l'Assemblée.

c) Le Président :

- Le Président de la Région est l'Officier qui préside à la Région 81
- Il est responsable de préparer l'ordre du jour et de présider les Assemblées de la Région et celles des Comités.
- Il tient le Président adjoint de la Région pleinement informé sur les Activités de la Région.
- Il remplit les autres fonctions de Président de la Région, telles que décrites dans *Le Manuel du service chez les AA*.

d) Le Président adjoint :

- Le Président adjoint de la Région se tiendra à jour des activités de la Région et agira en remplacement du Président de la Région, sur demande.

e) Le Secrétaire :

- La responsabilité première du Secrétaire de la Région est de rédiger les procès-verbaux des Assemblées de la Région et du Comité, pour remettre dans un délai raisonnable, un rapport précis sur ces activités aux Comités de la Région. Le procès-verbal devrait être terminé et distribué dans les trente (30) jours après toute réunion.
- Le Secrétaire de la Région est responsable de maintenir une liste à jour des adresses de tous les Officiers et les RDRs de la Région.
- Le Secrétaire de la Région fournira une copie de tous les procès-verbaux des Assemblées de la Région à l'Archiviste de la Région, pour fin de préservation. Et à la traductrice ?
- Le secrétaire mettra à jour le Manuel de la Région 81 et/ou la Politique sur les dépenses de la Région 81, tous les deux ans au besoin, après l'Assemblée électorale et avant la réunion de transition.
- Le Secrétaire de la Région peut occuper d'autres responsabilités à la direction du Comité de la Région.

f) Le Trésorier :

- Il est responsable de garder à jour les états financiers de la Région.
- Il est responsable de payer les comptes et de maintenir adéquatement les transactions financières de la Région.
- Il est responsable de la comptabilité de la Région.
- Il peut assumer d'autres tâches au niveau de la direction aux comités de la Région.
- La réserve prudente augmentera de 1 000 \$ par année pendant trois ans à compter de 2017, de sorte que la réserve atteindra 5 500 \$ à la fin de cette période.

g) Le Registraire :

- Le registraire Régional est la liaison entre la Région 81 et les Bureaux des Services Généraux (BSG), pour communiquer les renseignements sur les groupes et les assemblées au BSG et de la part du BSG.
- Il est aussi responsable de faire un rapport annuel sur les mises à jour de la Région et des BSG.
- Le registraire doit assister à toutes les Réunions et Assemblées de la Région 81.
- Les plus récents renseignements sont envoyés aux BSG avec des copies sur les changements dans les groupes ou des nouveaux groupes. Si possible, cela devrait être fait par un lien informatique vers la base de données « Fellowship New Vision » du BSG, améliorant ainsi la précision et éliminant de la paperasse.
- Il peut aussi assumer d'autres tâches à la direction du Comité de la Région
- Il vérifiera aussi les données du site Web et demandera tout changement qui selon lui, ne devrait pas se retrouver sur le site Web de la Région.

Section VII – Les Comités de la Région

a) Le Comité des Archives :

- Le but du Comité des Archives est de conserver l'histoire de AA de la Région 81
- Le comité maintient les records, les mémoires et autres items de notre passé, de façon à ce que nous, comme fraternité, nous souvenions de notre histoire, croissance, succès et faiblesses.
- Ceci peut aider nos membres AA à mieux comprendre des propos que nous rencontrons souvent, car certains propos sont revenus et que nous apprenons de nos expériences passées.
- Le comité maintient aussi les données sur l'histoire des Districts et celles des groupes, ce qui permet à chaque membre ou groupe d'obtenir des informations sur les groupes ou sur le District.
- Le comité rassemble plusieurs données de valeurs historiques des AA de la Région 81, de partout dans la Région, conserve, classe et entrepose ces données de façon à ce qu'elles ne se perdent pas avec le temps.
- Le président du Comité des Archives assistera aux assemblées de Région et des assemblées des Comités, avec l'étalage des Archives, accessible à tous les membres AA, durant les assemblées de la Région.

b) Le Comité des Centres Correctionnels :

- Le but de ce comité est de coordonner le travail des groupes, Districts ou membres individuels AA désireux de transmettre le message de rétablissement aux alcooliques qui sont incarcérés.
- Le Comité travaille en lien avec les Districts et les groupes à tenir des réunions à l'intérieur des Centres correctionnels et encourage les Districts et les groupes à supporter ces réunions.

- Le Comité va aussi coordonner la collection d'articles approuvés, pour fin de distribution aux détenus.
- Le Document des BSG sur les Centres Correctionnels, donne de l'information sur la façon de tenir des réunions productives en milieu correctionnel, et sur comment établir des relations positives avec les administrateurs et le personnel des centres correctionnels. (voir aussi, les lignes directrices sur les comités des Centres Correctionnels).

c) Le Comité des Centres de Traitements :

- Le but du comité des Centres de Traitements est de coordonner le travail des Districts, groupes ou membres AA individuels qui sont intéressés à transmettre le message de rétablissement aux alcooliques qui sont admis dans les centres de traitements.
- Aussi de faire la « Favoriser le rapprochement » du Centre de Traitements vers un Groupe AA de sa communauté.
- Des membres de ce Comité contactent les administrateurs du centre de traitements pour lui expliquer comment AA peut collaborer avec eux, en fonction des lignes directrices du centre, et en pratiquant les 12 Traditions de AA.
- Le Manuel des Centres de traitement au BSG fournit de l'information sur comment tenir des réunions AA productives en milieu de centres de traitements, et sur les relations positives avec les administrateurs des Centres de Traitements.
- Comment développer un programme sur : « Favoriser le rapprochement ».

d) Le Comité de Littérature et La Vigne / Grapevine :

- Le but du Comité de Littérature et La Vigne ou Grapevine, est d'informer les Districts, les groupes et les membres AA individuels sur la littérature et le matériel audiovisuel approuvé par la Conférence, La Vigne AA, Grapevine et autres articles de la littérature AA.
- L'éducation sur ce matériel est faite par le biais d'étalage et de présentations de ces items aux Assemblées de Région ou de Districts, ateliers et réunions.
- Sur demande, le représentant du Comité peut assister aux assemblées de la Région ou des Districts, et tenir un étalage de la Littérature AA.

e) L'Information Publique et Collaboration avec le Milieu Professionnel (IP / CMP) :

- Le but du Comité de l'IP/CMP est de transmettre de l'information sur Alcooliques Anonymes au public en général, incluant les médias.
- L'information aux alcooliques peut aussi être transmises via le personnel des milieux professionnels comme : clergé, thérapeutes, professionnels de la santé, etc. sur AA.

- Le Comité peut participer à des activités communautaires pour remettre l'information sur AA, au public en général.
- Le comité peut aussi répondre à la demande des médias, comme la télévision, la radio, en respectant les 12 Traditions des AA, en particulier la Tradition traitant de l'anonymat devant la presse écrite et parlée, de même qu'au cinéma.
- Sur demande, Le Comité peut fournir des orateurs et de l'information sur AA, dans des organismes tels que des écoles ou des groupes communautaires.
- Des manuels et de nombreux dépliants sont accessibles pour assister le Comité.
- À la Région, le Comité est surtout appelé à assister les comités IP/CMP des Districts, mais il peut aussi fournir directement le Service si le besoin le demande

f) Comité de traduction

- Le but du Comité de traduction est de faciliter une communication efficace en français et en anglais à toutes les réunions de l'Assemblée de la Région et assemblées des Comités de la Région 81.
- Le président du comité peut choisir des membres du comité pour aider à la traduction et à l'interprétation lors des fonctions de la Région ainsi qu'à la préparation des rapports, des documents et des annonces des événements.
- Le président et les membres du comité seront en mesure d'interpréter ou de traduire raisonnablement l'une à l'autre langue.
- Le Comité de traduction et les membres assurent la traduction/interprétation de tous les procès-verbaux, avis de motion et motions de l'Assemblée.

Il est attendu que les dirigeants des comités cités ci-hauts doivent se présenter aux Assemblées de la région et aux assemblées des Comités.

À compter de janvier 2020, aux fins de transition et de continuité, on s'attend également à ce que tous les officiers de la Région et les présidents des comités utilisent les adresses électroniques désignées de la Région 81.

f) Les Comités Ad Hoc :

- À l'exclusion des Comités de la Région, l'Assemblée peut créer un comité Ad Hoc pour examiner un aspect particulier ou un projet. Les Comités Ad Hoc existent seulement pour la période de temps requise pour l'examen de l'aspect en particulier ou du projet pour lequel il a été créé. Généralement, un comité Ad Hoc est un groupe regroupant de l'information à remettre à la Région. Un comité Ad Hoc peut faire des recommandations, mais eux-mêmes ne peuvent entreprendre de décisions. Toute proposition d'un comité Ad Hoc sera discutée par la Région, en vue de prendre une action.

Le Président d'un Comité Ad Hoc ordinairement un membre du Comité de la Région, est désigné par le Président d'assemblée de la Région. Les Dirigeants des Comités Ad Hoc sont des membres non votants

lors de l'Assemblée, en vertu de leur position de Dirigeant du Comité Ad Hoc. L'adhésion au comité Ad Hoc et son nombre de membres, dépendent de l'aspect particulier ou projet à examiner.

Section VIII – La Région 81 et le « World Wide Web »

- a) La responsabilité première du Gérant Web inclut qu'il doit maintenir les opérations et le contenu du site Web de la Région. Le Web Manager aussi:
- b) accepte les courriels envoyés à son adresse et les intègre dans l'intérêt du Service de la Région. Le Gérant Web de la Région est appelé à servir comme serviteur de confiance et devrait être présent aux Assemblées de la Région et celles du Comité de la Région.
- c) Le contenu du site Web de la Région comprend du matériel comme :
 - La liste à jour des réunions (comme remise par les Districts). Les listes de réunions de district doivent être téléchargées sur le site Web de la Région 81 dans les deux semaines suivant la soumission au gestionnaire Web.
 - Les événements à venir
 - D'autres annonces qui desservent la Région et ses membres
 - La Région 81 adoptera l'utilisation de l'application "Meeting Guide" et les listes de réunions seront connectées et disponibles à travers l'application.
- d) Le site Web de l'Assemblée de la Région 81, NB / Î-P.É, sera la voix de Alcooliques Anonymes pour la Région 81 sur Internet **public**. Ses éditeurs sont tenus garants pour la Région 81 dans son ensemble. À l'intérieur des limites de l'amitié et du bon goût, le site Web agira en toute liberté d'expression sur tous sujets directement reliés à AA pour la Région 81. Comme une réflexion du mouvement AA, il aura un but premier; le site Web tentera de transmettre le message aux alcooliques et mettra en pratique les principes AA dans tous les domaines.
- e) La Région 81 respecte le privé et la sécurité de ceux qui visitent le site Web de la Région 81. Nous en informons les visiteurs par des politiques retrouvées sur le site même.

Nous observons tous les Principes et les Traditions AA, et comme « l'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions », nous pratiquons l'anonymat au niveau du site Web en tout temps. Un site Web AA est **un outil public, ayant le potentiel de rejoindre la plus grande audience possible**, et par ce fait même, requiert les mêmes lignes protectrices que nous utilisons au niveau de la presse écrite et parlée, de même qu'au cinéma. Pour se conformer aux lignes directrices du BSG, les numéros de téléphone personnels ne doivent pas être utilisés sur des circulaires de la Région, de district ou de groupe, etc., sur le site Web de la Région 81.

Section IX – Dépenses

- a) Le paiement des dépenses est assujéti à la politique actuelle des dépenses de la Région 81 et géré par le trésorier de la région.
- b) Le Trésorier de la Région doit rembourser avec reçu à l'appui, tous les Officiers et Présidents de Comités pour toutes les dépenses raisonnables qu'ils ont encouru dans l'exercice de leurs fonctions.
- c) La Région 81 n'est pas responsable pour les dépenses encourues par un Responsable auprès des Services Généraux. Ses dépenses relèvent la responsabilité de leur groupe.
- c) La Région 81 n'est pas responsable des dépenses encourues par un membre des comités de District. Leurs dépenses relèvent de la responsabilité de leur District.

Section X – Élection d'un Nominé pour Administrateur aux Services Généraux

- Sélectionné par et pendant l'Assemblée de la Région
- La nomination doit venir du plancher
- La nomination peut venir de quiconque est éligible à voter
- Si le nominé est absent, la permission aura été accordée préalablement par le nominé, par écrit, afin de soutenir cette nomination.
- Si le nominé est absent, un résumé sera présenté et lu.
- Le nominé sera appelé à dire quelques mots.
- La procédure selon le troisième Legs sera utilisée.
- Ceux qui voteront seront ceux qui sont éligibles à voter aux Assemblées de la Région.

ANNEXE "A"

ASSEMBLÉE N.-B. ET Î.-P.-É

LIGNES DIRECTRICES POUR LES ASSEMBLÉES / RASSEMBLEMENTS DE LA RÉGION

Un District qui souhaite accueillir un Congrès d'Assemblée de la Région 81 doit présenter une demande à l'Assemblée à l'avance.

- a) Les Districts voulant accueillir une Assemblée et Congrès doivent faire une étude de faisabilité qui sera présentée à l'Assemblée de la Région, avant que leur soumission soit acceptée. (Que ce soit ajouté aux Lignes directrices) (Motion octobre 2004.) Si plus d'une demande est reçue, l'Assemblée se prononcera par un vote de la majorité simple, du choix du district qui sera l'hôte du Congrès. L'hôte du Congrès veillera à être en mesure de répondre aux besoins de l'Assemblée et du Congrès.
- b) Une salle principale de réunions doit être assez grande pour accommoder la réunion de l'Assemblée avec un minimum de deux (2) microphones, un pour la table des Officiers de la Région et l'autre dans l'auditoire. - (Les tables seront placées pour les Présidents des Comités de la Région, les RDR et les RSG pour leur travail). (Mai 2002)
- c) Il n'y aura pas de table d'honneur lors du banquet. (Motion mai 1985).
- d) Les congrès d'Assemblée de la Région auront lieu en mai et octobre de chaque année. (Motion octobre 1985)
- e) Le district qui organise un Congrès, une Réunion du Comité ou une Réunion de transition invitera si possible, entre 4 à 6 détenus sans frais d'inscription et paiera les frais du pont s'il y a lieu.
- f) Une salle qui peut être verrouillée pour présenter les Archives.
- g) Que nous utilisions le plan 60, - 30, -10, dans la distribution des bénéfices des Assemblées. 60 % à la Région, 30 % au District et 10 % à BSG. (Motion mai 1986)
- h) De l'espace pour la littérature et le Grapevine/La Vigne qui aura préséance sur les intérêts extérieurs. (Motion mai 1990) (Préférentiellement une pièce qui peut être verrouillée.)
- i) Les Congrès des Assemblées n'auront pas lieu les fins de semaine de congés fériés. (Motion octobre 1990).
- j) Le coût de l'inscription aux Congrès des Assemblées sera un **minimum de quarante dollar (40 \$) et pas plus de (50 \$)**. Les frais d'inscription aux réunions du comité (« séances de partage ») **passent de (15 \$ à 25 \$)** (en vigueur le 13 mai 2017).
- k) Une salle de taille convenable pour la réunion régulière du vendredi soir pour les Délégués, les Officiers de la Région, les Présidents des comités, les RDR., et les RSG ou leurs adjoints si voulu. (Motion mai 1995).

- l) Que la Région 81 prépare un ordre du jour imprimé de toutes les réunions de l'Assemblée et les réunions d'affaires" et qu'il soit distribué au moment de réunions. (Motion octobre, 1996)
- m) Que la carte bleue de l'anonymat soit lue à l'ouverture et la clôture des réunions des Assemblées de la Région 81. (Motion mai 1997)
- n) Fournir une salle pour les réunions en anglais des AA - Fournir une salle pour les réunions en français des AA.
- o) Travailler avec l'Assemblée pour essayer de fournir une traduction au besoin.
- p) Fournir un tableau, de la craie ou un chevalet, avec du papier et un marqueur si requis et des bulletins de vote pour les élections.

Dans la planification de ses propres programmes, la plupart des comités des Congrès AA invitent le groupe Al-Anon à participer, et le comité facilite les installations pour les réunions d'Al-Anon.

Quelques suggestions tirées de la feuille jaune : AA lignes de conduite des conférences et des conventions du B.S.G., Box 459, Grand Central Station, New York, NY 10163

POURQUOI ORGANISER UN CONGRÈS AA?

« Le meilleur Congrès AA est « juste une fichue bonne réunion AA, mais plus gros » « L'atmosphère à lui seul vaut le déplacement. Nous espérons que vous trouverez la camaraderie, le rire, et la compréhension, au milieu d'une foule dense et exubérante ».

LE CONGRÈS COMMENCE AVEC UN COMITÉ DE PLANIFICATION

Le travail de la mise en place d'un congrès est trop pour une seule personne. Il ou elle aura besoin d'une douzaine d'assistants, souvent plus. Voici comment un comité typique pourrait être organisé:

- 1 PRÉSIDENT voit l'ensemble de Congrès; tient au courant sur le programme de tous les arrangements; demander des réunions du comité en cas de besoin.
- 2 SÉCRÉTAIRE tient tous les documents écrits, y compris le procès-verbal des réunions du comité.
- 3 TRÉSORIER responsable pour l'argent, y compris les revenus de l'inscription, prend en charge le paiement de tous les factures. Il est préférable que le trésorier soit une personne avec quatre années ou plus de sobriété. Deux signatures sont normalement requises pour chaque chèque.

- 4 PRÉSIDENT DU PROGRAMME Souvent, il est plus facile de planifier l'ensemble du programme en l'organisant autour d'un thème simple. Cela ne signifie pas que tout le programme doit être consacré au thème. "Balance" et "flux" sont deux mots clés dans la planification d'un programme de Congrès. Il est important que le bon déroulement des programmes, avec un item suivant un autre dans un cadre agréable, une série logique. Une manière efficace d'assurer le maximum d'intérêt et la participation au Congrès est d'assigner chaque réunion ou panel à un différent groupe ou district dans le territoire du Congrès.
- 5 PRÉSIDENT DES BILLETS organiser l'impression et la distribution des billets, avec une attention particulière à la tâche des collections.
- 6 PRÉSIDENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE « L'attire plutôt que la réclame. » La préparation et la distribution du matériel sur le programme, les orateurs, l'heure et le lieu du Congrès (avec peut-être une carte de l'endroit, si nécessaire.) La publicité du Congrès doit également être adressée à la presse, la radio et la télévision dans la région immédiate. (Le Manuel de l'Information publique donne des conseils utiles comment approcher les médias.) Des bulletins sont généralement envoyés par la poste à des groupes dans la région. Les dates et le lieu et une adresse postale pour information ou inscription doit être envoyée quatre mois à l'avance au Grapevine/La Vigne et au Box 4-5-9 - Nouvelles du Bureau des Services généraux des AA, à être publié dans leurs calendriers.
- 7 PRÉSIDENT DU DIVERTISSEMENT Prendre des dispositions pour les danses du Congrès, le président engage l'orchestre. Lors de certain Congrès, les AA fournissent des pièces de théâtre ou des chœurs et des spectacles de variétés.
- 8 PRÉSIDENT DE L'HOSPITALITÉ Organise un comité qui accueillera les participants. Habituellement les membres du Comité portent des étiquettes d'identité spéciales.
- 9 PRÉSIDENT DE LA LITTÉRATURE ET DES PRÉSENTATIONS responsable de l'affiche des présentations et d'avoir littérature AA disponible pour tous.
- 10 PRÉSIDENT DE L'ENREGISTREMENT responsable pour la négociation avec la personne ou l'entreprise qui enregistrera le Congrès,

CONSEILS POUR UN BON CONGRÈS

ÉTIQUETTES D'IDENTITÉ: les Congrès des AA ne sont pas complets sans étiquettes d'identité.

CAFÉ: beaucoup de café - certains membres des AA viennent surtout pour parler avec d'autres que pour écouter les orateurs.

HÉBERGEMENT : Si possible, envoyer des listes avec les prix et numéros de téléphone.

(Mise à jour de l'Annexe "A" mars 2005, traduit de l'anglais novembre 2008)

ANNEXE "B"

ACTIVITÉS DE SERVICES DES AA ET LE GLOSSAIRE DES ÉVÉNEMENTS

L'Assemblée de la Région 81 de la pré-conférence : Remplace la Séance d'échange de printemps de la Région 81 (2014) qui a lieu habituellement en mars dans le District hôte. Elle sert comme un moyen pour le Délégué aux Services généraux de présenter les articles à l'ordre du jour aux membres de la Région 81 pour le vote durant la prochaine Conférence des Services généraux. Ainsi, le Délégué a l'occasion d'entendre les points de vue des membres de la région avant les votes sur aucun changement au mouvement des Alcooliques Anonymes dans son ensemble, lors de la Conférence des services généraux. Il n'y a pas de vote officiel à moins qu'il s'agisse d'une motion d'urgence.

La Conférence des services généraux : Cette Conférence annuelle d'une durée d'une semaine a lieu à New York pour discuter et voter sur des procédures des onze (1) Comités réguliers de la Conférence et des deux (2) comités secondaires du Bureau des Services généraux des Alcooliques Anonymes. La Conférence a lieu typiquement en avril. L'événement est désigné seulement pour les Délégués des Régions, les RSR, le personnel, les administrateurs, les directeurs et les invités spéciaux.

La Région de l'est du Canada des Alcooliques Anonymes compte huit (8) régions de l'Amérique du nord. La Région de l'est compte la Région 82 de Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador, la Région 81, du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que les Régions 87, 88, 89, et 90 du Québec et une partie du Nunavut, ainsi que les Régions 83,84,85 et 86 de l'Ontario.

Le CERAASA – L'Assemblée régionale du service des Alcooliques anonymes de l'Est du Canada
Présentement en (2022), il s'agit d'un événement biannuelle représentant les 10 régions de la Région de l'est du Canada qui est présenté par les Régions à tour de rôle par le processus d'appels d'offres. L'Assemblée a lieu la dernière fin de semaine de février des années impaires. Le but de la rencontre est de rassembler les membres des 10 Régions pour se réunir afin de présenter et discuter les points à l'ordre du jour qui se rapportent à la Conférence des Services généraux. Les seuls votes se rapportent aux affaires de CERAASA.

Le Forum régional de l'Est du Canada : Cet événement biannuelle a lieu les années de chiffres pairs sur une base de rotation et est offert par une des dix (10) Régions de l'Est du Canada qui soumettent et obtiennent l'appel d'offre. Cet événement a lieu gratuitement au cours d'une fin de semaine et il est

coordonné et organisé par le Bureau des Services régionaux. Il s'agit surtout de présentations d'information, de sujets et des ateliers présentés par le personnel du Bureau des Services régionaux (BSR) et ceux du Grapevine, les administrateurs, les directeurs et les membres de la Région.

De nombreuses suggestions ont souvent servi par la suite comme des articles à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux. La Traduction est fournie en anglais, en français, en interprétation visuelle (IV/ASL) ou en espagnol, sur demande à l'inscription.

Les Forums locaux : À l'opposé des Forums régionaux, les Forums locaux ont lieu par une demande spéciale à la Conférences des Services généraux faite par un Délégué de communautés éloignées, peu peuplées ou mal desservies. Le Comité local est responsable de l'espace de la rencontre et des dépenses diverses. Il s'agit d'un événement de fin de semaine d'une durée d'une journée et demie ou deux jours. Le Bureau des Services généraux délègue deux (2) participants, un (1) du Bureau et (1) soit du Bureau des Services généraux, soit le Bureau de la revue Grapevine/La Vigne. Les Forums locaux sont structurés de sorte à répondre aux considérations culturelles, à l'accessibilité et les populations de leurs communautés de membres des AA.

Le Congrès international: Cet événement a lieu tous les 5 ans, pendant 4 jours d'une fin de semaine afin de rassembler les membres des Alcooliques Anonymes venant de partout dans le monde. Le Congrès a lieu dans une des villes principales de l'Amérique du Nord dont l'appel d'offre a été approuvé. Le Canada obtient habituellement l'appel tous les 20 ans. Des frais d'inscriptions sont nécessaires. C'est un rassemblement amical avec la traduction offerte sur demande au moment de l'inscription. Une cérémonie des drapeaux des pays représentés a lieu à l'ouverture de la Convention.

Le Box 4-5-9 : Le bulletin trimestriel du Bureau des Services généraux de États-Unis / Canada, Box 459 inclut de l'information au sujet des services, la littérature, les événements et le partage venant des comités et individus membres des AA du Canada et des États-Unis.

AMENDEMENTS

(dans l'ordre de la date de l'amendement – du plus récent au plus ancien) :

8 juin, 2019

1. **Page 16 – Section VII – Comités de la Région:** Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps le 8 juin, 2019, en ajoutant le texte suivant: « **En vigueur en janvier 2020, dans le but de la transition et de la continuité, il est attendu que tous les Officiers de la Région et les Présidents utiliseront les adresses de courriels désignés pour la Région** ».

2. **Page 16 – Section VIII – article c) La Région 81 et le World Wide Web.**
Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps le 8 juin, 2019, en ajoutant le texte suivant: « **La Région 81 adoptera l'usage de l'application du site web "Meeting Guide" (guide des réunions) et y connectera sa liste de réunions disponibles.** »

26 mai, 2018

1. **Page 2 Avant-propos** – Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps, le 26 mai, 2018, en ajoutant le texte suivant : « **Les motions proposant des amendements, additions or suppressions dans le Manuel du service, ou de la Politique des Dépenses de la Région 81, requièrent les 2/3 des votes pour l'adoption.** »

2. **Page 13 – Section VI – Les Officiers de la région et leurs responsabilités**
Le Secrétaire – Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps, le 26 mai, 2018, en ajoutant le texte suivant : « **Le Secrétaire mettra à jour le Manuel du Service et/ou La Politique des dépenses de la Région 81 à tous les deux ans au besoin, après l'Assemblée des élections et avant l'Assemblée de transition.** »

3. **Page 16** – Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps, le 26 mai, 2018 afin d'établir : « **Un Comité permanent de Traduction dont le Président aura les mêmes privilèges et droits que les Présidents des Comités existants, avec les responsabilités liées au Comité de Traduction.** »

4. **Page 9 – Section V – Réunions d'affaires** – Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps, le 26 mai, 2018, en ajoutant le texte suivant : « **Lorsque le temps et les espaces le permettent, toutes les Réunions d'affaires doivent inclure des ateliers de travail pour les postes de services des Districts et Groupes. Ces ateliers devraient être présentés par les Officiers et les Présidents des Comités et Sous-comités** ».

Page 9 - Section V - Réunions d'affaires – Article a) Format de l'Ordre du jour: Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps, le 26 mai, 2018, en ajoutant le texte suivant :
« **Terminer la rencontre avec l'Engagement de responsabilité suivi du Notre Père** ».

Le 2 janvier 2018 - Modifié pour inclure du texte reflétant mieux l'actualité :

Page 13 - Section VI - Les Officiers de la Région et leurs responsabilités, article g) Registraire, ajoutez au 4^e point : « **Si possible, faire un lien informatique vers la base de données, « Fellowship New Vision** » du BSG, pour améliorer la précision et éliminer de la paperasse ».

1. Le 3 décembre, 2017

Page 5 - Section I - Général, article a) Modifié pour refléter les changements du nombre de districts (13 avant, maintenant 12) et les groupes énumérés d'autres régions : **Les groupes du nord-ouest du Nouveau-Brunswick (précédemment dans la région 28, Maine) ont choisi de faire partie de la région 88, sud-est Québec et un groupe du sud-est du Nouveau-Brunswick a choisi de rester dans la Région 28, au Maine. À l'heure actuelle, aucun groupe québécois n'est répertorié comme faisant partie d'un district de la Région 81.**

2. Le 13 mai, 2017

Page 13 - Section VI - Officiers et autres dirigeants de la Région et leurs responsabilités, Trésorier de la Région, article f) : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps du 13 mai, 2017, en ajoutant un point à la fin de l'article f) : « **La réserve prudente augmentera de 1 000 \$ par an pendant trois ans à compter de 2017, de sorte que la réserve atteindra 5 500 \$ à la fin de cette période** »

3. Le 13 mai, 2017

Page 16 -Section VIII - Région 81 et le Web, article e) : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps du 13 mai, 2017, en ajoutant à la fin de l'article e) : « **Pour se conformer aux lignes directrices du BSG, les numéros de téléphone personnels ne doivent pas être utilisés sur des circulaires de la Région, du District ou des Groupe, etc., ou sur le site Web de la Région 81** ».

4. Le 13 mai, 2017

Page 16 -Section VIII - Région 81 et le Web, l'article c): Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps du 13 mai, 2017, en ajoutant le texte suivant : « **Les listes des réunions du district doivent être téléchargées sur le site Web de la Région 81 dans les deux semaines suivant la soumission au gestionnaire Web.** »

5. Le 13 mai, 2017

Page 13 - Section VI - Les Officiers de la Région et leurs responsabilités - article e) Secrétaire de la Région : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps du 13 mai, 2017, en ajoutant le texte suivant : « **Le procès-verbal devrait être complété et distribué dans les trente (30) jours après toute réunion** ».

6. Le 13 mai, 2017

Page 18 Annexe A - Assemblée du N.-B. et l'Î. -P.-É, article j) : Modifié par motion adopté à l'Assemblée du printemps le 13 mai, 2017, ajoutant le texte suivant : « **Les frais d'inscription aux réunions du comité (séances de partage) passent de 15 \$ à 25 \$, (en vigueur le 13 mai 2017)** ».

7. Le 13 mai, 2017

Page 8 - Section IV – Membres votants : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps du 13 mai, 2017 après le texte, « ou leurs adjoints, si le RSG est absent », en ajoutant le texte suivant : « **Tous les membres votants tels que définis ici ont le droit de faire des avis de motion ou des motions** ».

8. Le 29 octobre, 2016

Page 18 - Annexe A - Assemblée N.-B. et Î.-P.-É, article j) : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée de l'automne le 29 octobre, 2016, avec le texte suivant : « **Le coût de l'inscription aux Congrès des Assemblées sera au minimum de quarante dollar (40 \$) et pas plus de (50 \$)** ».

(REMARQUE, les amendements antérieurs à cet article : un minimum de 32 \$ et maximum de 40 \$. Motion approuvée le 29 mai 2004, 28 \$ et maximum de 35 \$, amendée par une motion le 24 mai 2008, à un minimum de 32 \$ et maximum de 40 \$)

9. Le 14 mai, 2016

Page 7 - Section II - La Structure du comité de la Région 81, sous-section (c) : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps le 14 mai, 2016. en ajoutant le texte suivant : « **À compter de la réunion de pré-conférence de mars 2017 (réunion du Comité de printemps), le temps alloué au délégué pour présenter les points de l'ordre du jour de la Conférence et les commentaires des participants de la Région 81 soit jusqu'à quatre heures** ».

10. Le 25 octobre, 2014

Page 9 - Section V- Assemblées d'affaires, article a) : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée de l'automne du 25 octobre, 2014, en ajoutant à la liste des points : « **La Région 81 adopte un questionnaire d'évaluation anonyme et volontaire qui sera disponible pour toutes les réunions de service de la Région 81** »

11. Le 25 octobre, 2014

Page 7 - Section III - Élection et Rotation des Officiers : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée de l'automne du 25 octobre, 2014, en ajoutant le texte suivant : « **Aucun poste de la Région ne peut être détenu par un membre qui est présentement un RDR en service. Un RDR qui souhaite se présenter à une élection pour un poste de la Région doit d'abord accepter de démissionner du poste de DCM s'il est élu au poste de la Région** ».

12. Le 25 octobre, 2014 Modifié par la motion adoptée le 25 octobre 2014 « Désigner une période de temps, connue sous le nom d'atelier pré-conférence, pendant la séance de partage printanier de la Région 81 pour discuter des points à l'ordre du jour de la Conférence des Services généraux.
Remplacé par l'amendement n ° 9.

13. Le 19 octobre, 2013

Page 18 - Lignes directrices pour les Congrès et Assemblées de la Région, article e) : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée d'automne le 19 octobre, 2013, en remplaçant l'article e) par le texte suivant : « **Le district qui organise un Congrès, une Réunion du Comité ou une Réunion de transition invitera 4 à 6 détenus si possible plus le coût du pont et renoncera aux frais d'inscription** ».

14. Le 11 mai, 2013

Page 8 - Section III - Élections et Rotation des Officiers : Modifié par motion adopté à l'Assemblée du printemps le 11 mai, 2013, en ajoutant le texte suivant après le 4^e paragraphe : « **Un atelier d'une heure a lieu à la réunion de transition. Cet atelier comprendra tous les postes de service des groupes, des districts et de la région** ».

15. Le 17 mai, 2009

Page 8 - Section V - l'Ordre du jour des Assemblées de la Région 81 et des Réunions de comités : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps le 17 mai, 2009, en ajoutant un

point et le texte suivant : « **Seule la documentation approuvée par la Conférence est lue pendant l'Assemblée de la Région 81** ».

16. Le 24 mai, 2008

Page 8 - Section III - Élection et Rotation des Officiers : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps le 24 mai, 2008, en ajoutant le texte suivant après le 2^e paragraphe :
« **Aucun ancien délégué ne devrait être autorisé à occuper un poste d'Officier de la Région, pour permettre aux nouveaux membres de s'engager dans le service, mais l'ancien délégué peut occuper le poste de Président de la Région qui nécessite une personne d'expérience** ».

17. Le 7 mai, 2007

Page 8 - Section V - Assemblées d'affaires : Modifié par une motion adoptée à l'Assemblée du printemps le 7 mai, 2007, en ajoutant le texte suivant après la première section, au début : « **En cas de tempête, le Président de la Région, en consultation avec les Officiers de la Région et l'hôte du District, est responsable d'annuler la Réunion du Comité de la Région ou la Session de partage et de changer la réunion à la date alternative** ».